

COMMUNE DE MANDEURE



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2021**

**PROCES-VERBAL
DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANDEURE
DU 24 SEPTEMBRE 2021
A 18 HEURES**

**En la salle des séances
de la mairie de MANDEURE**

Membres présents : Jean-Pierre HOCQUET, Bérandère PAGNOT, Laurence LIARD, Marilyn PERNOT, Bernard SALLIERES (arrivé 18h26), Françoise FRANC, Jonathan GREINER, Camille JOURNOT, Jean-Claude VERZELLONI, Colette RENARD, Nathalie JEANNEROT (arrivée 18h16), Stéphane LANGOLF, Nadine BERGER, Jean-Jacques CARILLON, Paulette BRINGARD, Stéphane PODGORA.

Procurations : Jacques RACINE à Jean-Pierre HOCQUET, Gérard BOUCHE à Laurence LIARD, Dominique MOUGENOT à Françoise FRANC, Christian PERRIGUEY à Bernard SALLIERES.

Membres absents – excusés : Frédéric BOUCOT, Priscilla CARRAY, Aurélie SAUVAGEOT, Marie-Noëlle LOPEZ, Evelyne COMBRES, Patrick ALIN, Sandra RAMALHO.

Secrétaire de séance : Marilyn PERNOT.

Assistaient à la séance : Vanessa CARRARA, Anne-Laure VERY.

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2021

Point 2 – Personnel communal

2.1 Modifications et fermetures de postes.

Point 3 – Finances

3.1 Acquisition d'une chambre froide pour l'épicerie solidaire – Demande de subvention.

Point 4 – Urbanisme :

4.1 Désaffectation et déclassement du domaine public et intégration au domaine privé de la commune d'un immeuble non bâti cadastré AW 227, Chemin des Pâturages, en vue de sa cession.

4.2 Alignement Chemin des Pâturages- Acquisition par la commune des parcelles AW 225 et AW 226 et cession de la parcelle AW 227 à l'indivision Rodeschini.

4.3 Autorisation de signature- Convention de servitudes travaux parcelle ZN22 Champs des Grandes Rives- ENEDIS.

4.4 Subvention ravalement de façades.

Point 5– Indemnités de gardiennage des églises communales.

Point 6- Pacte de gouvernance Pays de Montbéliard Agglomération

Point 7 – Décision n° 004/2021 du 30 juin 2021- Réhabilitation du hall, des salles d'activités et des loges du CCP- Macro lot 01- Avenant n°1 au marché 20/06 Groupement SAS l'Aube/ SAS Clair et Net.

Point 8 – Décision n°005/2021 du 23 juillet 2021 – Réhabilitation du hall, des salles d'activités et des loges du CCP – Macro lot 02 – Avenant n°01 au marché 20/07 Groupement SASU CRRRI 2000/SARLDPL SELLI.

Point 9 - Divers.

~~~~~  
*Début de la séance à 18h11*  
~~~~~

L'ouverture de la séance est assurée par Monsieur le maire, Jean-Pierre HOCQUET.

Monsieur le Maire : Mesdames et Messieurs, cher(e)s collègues, bonsoir. Le quorum étant atteint nous allons pouvoir commencer en attendant ceux qui doivent encore arriver.

Monsieur le maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Marilyn PERNOT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire : On va peut-être attendre un tout petit peu avant de démarrer, on va donner 2, 3 informations :

- Octobre Rose sera lancé le 1^{er} octobre, la marche aura lieu le 7 octobre,
 - le 16 octobre nous aurons le Comice Agricole qui se déroulera au Belvédère, et la dernière annonce qui n'est pas moindre, il s'agit du résultat du palmarès national des Villes et Villages Fleuris, Mandeuire conserve ses 4 fleurs et le jury nous attribue le prix national de l'action éducative et pédagogique en partenariat avec le SEMAE.
- Voilà, donc je remercie les efforts de l'équipe des Parcs et Jardins d'une part, toute l'équipe des Techniques et les autres pour avoir maintenu ce classement des 4 fleurs pour la commune. On aura l'occasion de les remercier directement.
On va commencer l'ordre du jour.

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2021

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ?

Madame Paulette BRINGARD : Bonjour à tout monde, déjà page 45, c'est juste une petite correction, c'est concernant les horaires de permanence du relais maternel sur Mandeuve, c'est le mercredi en début d'après-midi et non le mardi comme mentionné.

Monsieur le Maire : Oui.

Madame Paulette BRINGARD : Merci.

Monsieur le Maire : D'autres observations ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Oui, 2, 3 questions par rapport au dernier conseil.

Monsieur le Maire : Non des observations sur le procès-verbal.

Monsieur Stéphane PODGORA : Oui, du dernier conseil, ok. Donc pour la commission CCAS vous m'aviez dit qu'on voyait ça en septembre Madame PAGNOT, c'est prévu ou pas ?

Monsieur le Maire : Parle sans le masque s'il te plait.

Madame Bérandère PAGNOT : On verra ça un peu plus tard, quand le CCAS fonctionnera un peu mieux. Toutes mes excuses.

Monsieur Stéphane PODGORA : Il n'y a pas de soucis c'est parce qu'on m'avait dit en septembre, c'est pour ça que je repose la question.

Madame Bérandère PAGNOT : C'était prévu en septembre mais là, je ne peux pas me partager en deux.

Monsieur Stéphane PODGORA : Il n'y a pas de soucis.

Madame Anne-Laure VERY : On a juste des petits soucis d'arrêts maladie ce qui fait que le CCAS est en fonctionnement réduit, on essaye de trouver, on a des petites pénuries de travailleurs sociaux, on essaye de faire au plus vite pour pallier les remplacements. C'est juste pour information.

Monsieur Stéphane PODGORA : Il n'y a pas de soucis, c'est vrai que les infos on ne les a pas du tout, nous, c'est pour ça que je pose la question ici. Il y avait 2 questions pour le comité de pilotage du projet éducatif territorial, Madame PERNOT, on vous avait relancé au mois de juillet.

Madame Marilyn PERNOT : Oui ça va être lancé sur le mois d'octobre.

Monsieur Stéphane PODGORA : Je n'ai pas compris.

Madame Marilyn PERNOT : Ça va être relancé sur le mois d'octobre.

Monsieur Stéphane PODGORA : Et sur la commission qu'il y a eu sur l'éducation fin juillet, je crois.

Madame Marilyn PERNOT : Oui.

Monsieur Stéphane PODGORA : Il y a eu un compte-rendu ou... ?

Madame Marilyn PERNOT : Oui, le compte-rendu est parti.

Monsieur Stéphane PODGORA : D'accord.

Madame Marilyn PERNOT : Oui, oui.

Monsieur Stéphane PODGORA : Merci. Et puisqu'on est dans les comités de pilotage, pour le beau projet d'académie de foot, Monsieur HOCQUET, vous avez dit qu'un comité de pilotage serait mis en place. Ce n'est pas encore maintenant, il y a eu de l'avancement depuis ou ?

Madame Anne-Laure VERY : Les convocations vont partir, on a fait partir les convocations pour le groupe de travail sur les fontaines à eau et la semaine prochaine pour le groupe plus généralement académie de foot mais plus généralement stade et, les convocations vont partir.

Monsieur Stéphane PODGORA : D'accord, Il y a un comité de pilotage pour les fontaines à eau ?

Madame Anne-Laure VERY : Vous avez eu le mail, vous vous êtes inscrit sur un groupe mais pas sur l'autre.

Monsieur Stéphane PODGORA : D'accord. J'avais une question pour Monsieur RACINE mais il n'est pas là donc ce n'est pas grave. Encore Madame PERNOT, excusez-moi, à l'Ecole de la Fontenotte il y a l'équipe qui a été totalement renouvelée.

Monsieur le Maire : Attends ! Stop ! Les questions à la fin, ce n'est pas l'ordre du jour.

Monsieur Stéphane PODGORA : C'est par rapport encore à la commission éducation.

Monsieur le Maire : Non, non. C'est par rapport au procès-verbal de la séance.

Monsieur Stéphane PODGORA : J'ai compris.

Monsieur le Maire : Oui, donc les questions ce sera après.

Monsieur Stéphane PODGORA : Bon bin j'y viens alors, alors je reviens à ce que vous avez dit par rapport à la demande qu'on avait fait du local pour l'opposition, je rappelle que l'opposition a obtenu le double de voix que la majorité et donc on n'a pas de local, toujours pas et vous m'avez dit que ce n'était pas dans les priorités.

Monsieur le Maire : On avait déjà répondu en son temps.

Monsieur Stéphane PODGORA : Oui, justement, je repose la question. Je vous vois 12 fois par an, 12 conseils municipaux et je ne vous vois jamais ailleurs, je profite du présent pour...

Monsieur le Maire : Rien ne vous empêche de passer.

Monsieur Stéphane PODGORA : Moi, j'aimerais bien qu'on m'invite.

Monsieur le Maire : Ici, on n'a pas besoin d'inviter, les conseillers peuvent passer quand ils le veulent.

Monsieur Stéphane PODGORA : D'accord. Bon bin j'en tiens compte. Merci.

Monsieur le Maire : Bien, y a-t-il d'autres observations sur ce compte-rendu, ce procès-verbal du conseil de juillet ? Je n'en vois pas, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Point 2 – Personnel communal

2.1. Délibération 053-2021 : Modifications et fermetures de postes

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

- Lors du conseil municipal dernier, deux postes ont été créés :
 - Un poste d'adjoint technique à 13 h 40 mn hebdomadaires annualisées
 - Un poste d'adjoint d'animation à 15 h 15 mn hebdomadaires annualisées

Or, au vu des besoins selon les effectifs à la rentrée scolaire, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de ces deux postes au 1^{er} octobre 2021. Cette augmentation des postes a été validée au Comité Technique du 2 septembre dernier.

- Le poste d'adjoint technique passe à 23 h 05 mn hebdomadaires annualisées
- Le poste d'adjoint d'animation passe à 17 h 30 mn hebdomadaires annualisées

➤ Un agent, au grade d'ATSEM principal 2^e classe demande par courrier et suite à ses restrictions médicales à diminuer son temps de travail. Cette diminution de poste a été validée au Comité Technique du 2 septembre dernier.

Son poste d'ATSEM principal 2^e classe passe de 28 heures hebdomadaires annualisées à 25 h 10 mn hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} octobre 2021.

➤ Suite au changement d'affectation de deux agents, il convient de fermer les postes qu'ils détenaient précédemment, à savoir :

- Un poste d'adjoint administratif à 8 heures hebdomadaires
- Un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- de procéder aux modifications et aux fermetures des postes telles qu'évoquées ci-dessus,

- de dire que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,

Y a-t-il des observations ?

Madame Nathalie JEANNEROT : Qui est concerné ?

Monsieur le Maire : Alors, pour le poste d'adjoint technique il y a SC et le poste d'adjoint d'animation EP, pour le poste d'ATSEM qui a été diminué en horaire il s'agit de celui de VN, pour le poste d'adjoint administratif à 8 heures hebdomadaires c'est CM et le poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe CT.

D'autres observations ? D'autres questions ? Je n'en vois pas, qui est contre ? qui s'abstient ? Je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Point 3 – Finances

3.1 **Délibération 054-2021** : Acquisition d'une chambre froide pour l'épicerie solidaire - Demande de subvention.

Le Maire expose au Conseil Municipal :

La crise sanitaire a mis en exergue la difficulté pour certains d'avoir accès pour des raisons financières mais aussi physiques à une alimentation locale, fraîche, saine et d'un prix abordable. Face à l'accroissement du nombre de personnes isolées ou en situation de précarité, les initiatives portées par des associations, des entreprises, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des collectivités ont foisonné sur tout le territoire pour proposer à tous une alimentation locale et de qualité.

Dans ce contexte, un appel à projets 2021 a été lancé par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation pour soutenir des projets de proximité.

La Ville de Mandeuve a porté candidature à ce projet en proposant l'acquisition d'une chambre froide positive pour l'épicerie solidaire.

L'estimation du projet établi par les services techniques est de 3 024,00 € H.T. soit 3 628,80 € T.T.C.

Les crédits sont inscrits au BP 2021.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Montant estimatif des travaux H.T.	3 024,00 €
Subvention Etat (Appel à projets) = 40%	1 210,00 €
Reste à charge de la commune	1 814,00 €

Afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du Plan de Relance « *Alimentation locale et solidaire* », il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- de solliciter le financeur pour l'aide financière,
- d'autoriser la Ville à prendre en charge le financement de l'organisme cité qui ne répondrait pas à hauteur de la subvention prévue et demandée,
- d'autoriser le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Point 4 – Urbanisme

4.1 **Délibération 055-2021** : Désaffectation et déclassement du domaine public et intégration au domaine privé de la commune d'un immeuble non bâti cadastré AW 227, Chemin des Pâturages, en vue de sa cession.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée

Par délibération n°045-2019 en date du 10 juillet 2019, le conseil municipal a approuvé la cession par la commune à l'indivision RODESCHINI, de la parcelle cadastrée AW 227, d'une contenance de 2 ca, au prix de 9,15 €uros le m², soit un total de 18,30 €uros

Dès lors préalablement à la vente au profit des Consorts RODESCHINI, il convient d'en prononcer la désaffectation et le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal

- D'approuver les propositions qui lui sont faites,
- De constater la désaffectation de la parcelle AW 227, puisqu'elle n'est plus utilisée comme une voirie publique.
- D'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune.
- De procéder à toutes les formalités nécessaires et d'habiliter le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

Monsieur le Maire : Des questions ? Je n'en vois pas, qui est contre ? Qui s'abstient ?
Merci.

APPROUVE A L'UNANIMITE

4.2 Délibération 056-2021 : Alignement Chemin des Pâturages – Acquisition par la commune des parcelles AW 225 et AW 226 et cession de la parcelle AW 227 à l’indivision Rodeschini.

Monsieur le Maire expose à l’Assemblée

La présente délibération annule et remplace la délibération n°045-2019 du 10 juillet 2019.

Suite à la délibération prononçant la désaffectation et le déclassement de la parcelle AW 227, il convient de procéder à l’alignement du chemin rural dit des Pâturages. Il est ainsi proposé aux membres du conseil de faire les échanges de terrains suivants avec l’indivision RODESCHINI :

- Acquisition par la commune à l’indivision RODESCHINI, de deux parcelles cadastrées AW 225 et AW 226, qui sont respectivement d’une contenance de 85 ca et 15 ca, au prix de 9,15 Euros le m², ce qui représente un total de 915,00 Euros.
- Cession par la commune à l’indivision RODESCHINI, de la parcelle cadastrée AW 227, d’une contenance de 2 ca, au prix de 9,15 Euros le m², soit un total de 18,3 Euros.

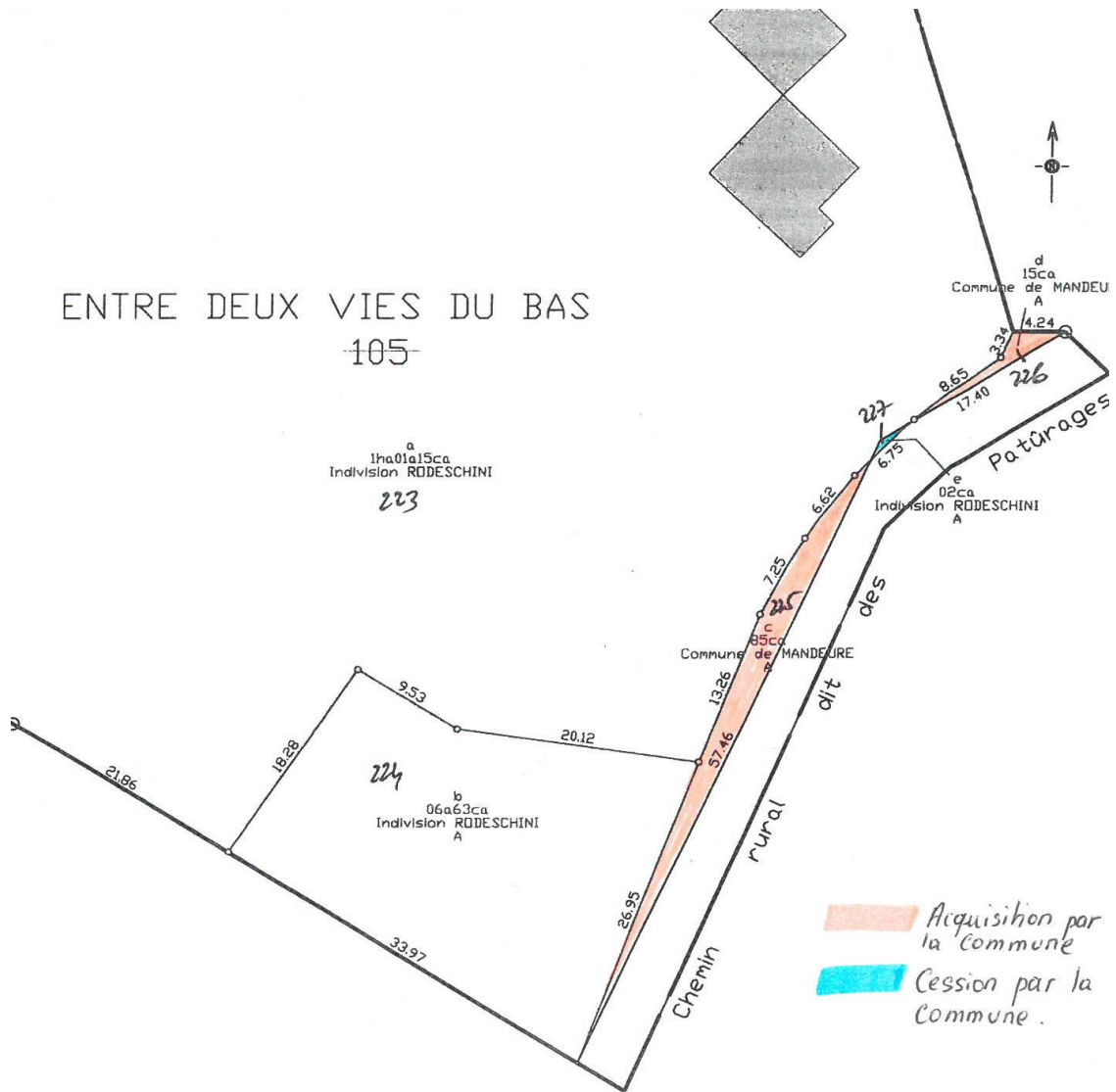
Ces biens proviennent de la division de la parcelle AW 105, selon le document d’arpentage n° 1083, du 11 juillet 2018, réalisé par le Cabinet CLERGET, géomètres à Belfort (90000).

Cet échange a lieu avec soulte.

Les frais du document d’arpentage et les frais de l’acte notarié sont à la charge de la Commune de Mandeuve.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D’approuver les propositions qui lui sont faites
- De décider de l’échange avec soulte des parcelles AW 225 et AW 226, d’une part et de la parcelle AW 227, d’autre part, dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- D’autoriser le Maire à signer l’acte à venir dont la rédaction sera confiée à Maître Nadler, notaire associé à Audincourt, et d’accomplir toutes démarches afférentes.



Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

4.3 **Délibération 057-2021** : Autorisation de signature – Convention de servitudes travaux parcelle ZN 22 Champs des Grandes Rives – ENEDIS.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS envisage de faire des travaux sur la parcelle

cadastrée ZN 22 sise au lieu-dit Champs des Grandes Rives appartenant à la Commune de Mandeuve.

Il convient à cet effet de signer une convention de servitude avec la société ENEDIS.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- d'autoriser le Maire à signer la convention dont le projet est joint en annexe et d'accomplir toutes démarches afférentes.

Est-ce qu'il y a des observations ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

4.4 Délibération 058-2021 : Subvention ravalement de façades.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 29 octobre 1993 et 21 février 1994, instaurant une subvention pour le ravalement de façades,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 31 janvier 2000, 28 janvier 2002 et 16 décembre 2002 instituant un règlement qui définit les critères et modalités d'attribution modifié par délibération du 23 avril 2021, soit pour les particuliers propriétaires et locataires 3.05 euros par mètre carré ravalé, peint ou nettoyé, soit pour les entreprises 2.44 euros par mètre carré ravalé, peint ou nettoyé.

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2021,

Vu les dossiers de demande de subvention présentés en Mairie et répondant aux critères d'attribution,

Dans le cas où les travaux sont réalisés par le pétitionnaire, la subvention est fixée à 50% du montant des factures, sans pouvoir dépasser 50% de la subvention qui serait attribuée si les travaux étaient réalisés par une entreprise.

Il est proposé de verser les subventions ci-dessous :

Travaux réalisés par une entreprise :

Monsieur CURTY Christophe
10 Impasse des Courbières
 $211.27 \text{ m}^2 * 3.05 = 644.37 \text{ €}$

Madame POYARD Agnès
13 rue des Bains
 $54.86 \text{ m}^2 * 3.05 = 167.32 \text{ €}$

Monsieur HAMMACHI Ali
4 rue des Anglots
275 m² * 3.05 = 838.75 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions qui lui sont faites,
- D'accepter le versement des subventions de ravalement de façades ci-dessus énoncées.
- De dire que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021.
- D'autoriser le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

Des questions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Point 5

Délibération 059-2021 : Indemnités de gardiennage des églises communales.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Les circulaires NOR/INT/A/87/00006C du 8 janvier 1987 et NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 précisent que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des édifices culturels peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire ministérielle en date du 07 mars 2019, le Ministre de l'Intérieur a indiqué que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises reste équivalent et est fixé en 2021 à 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et à 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

En conséquence, il est proposé d'appliquer le plafond indemnitaire susvisé, soit 120,97 € chacun pour Monsieur Sisir KHAN (abbé) et Madame Corinne SCHEELE (pasteure), ces derniers habitant la Commune de Valentigney, respectivement à la Cure rue des Chardonnerets et rue Villedieu.

Il est précisé que cette somme constitue un plafond, en dessous duquel il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- de fixer à 120,97 € l'indemnité versée respectivement à Monsieur Sisir KHAN et Madame Corinne SCHEELE, gardiens, résidant hors la Commune de Mandeuve,
- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

Des questions ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Point 6

Délibération 060-2021 : Avis sur le projet de Pacte de gouvernance de Pays de Montbéliard Agglomération.

Vous avez trouvé sur table une nouvelle délibération par rapport à la modification qui est intervenue par rapport à PMA sur ce projet. PMA nous a transmis cela dans des délais raccourcis, nous l'avons reçu lundi, donc on n'a pas pu la mettre dans les envois habituels.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et en particulier son article 1^{er} disposant de la possibilité pour les communes et les EPCI de se doter d'un pacte de gouvernance,

Vu la délibération du 14 janvier 2021 adoptée par le Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération en vue d'élaborer un pacte de gouvernance,

Vu la transmission faite le 31 août 2021 par le Président de Pays de Montbéliard Agglomération du projet de pacte de gouvernance,

Monsieur le Maire expose que la loi du 27 décembre 2019 dite loi « Engagement et proximité », prévoit la possibilité pour les intercommunalités d'adopter un pacte de gouvernance entre les communes et leur établissement public de coopération intercommunale.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire de PMA a décidé de l'élaboration d'un tel pacte par délibération le 14 janvier 2021.

Un groupe de travail représentatif des sensibilités politiques présentes à l'Agglomération a été constitué pour participer à l'élaboration du projet de pacte de gouvernance articulé en quatre parties :

- Partie 1 : Les élus communautaires et les instances délibératives et exécutives de Pays de Montbéliard Agglomération,
- Partie 2 : Le Processus décisionnel et la place centrale du Maire et des communes membres

- Partie 3 : La collaboration Communauté-Communes.
- Partie 4 : L'évolution du pacte

Monsieur le Maire précise que le projet de pacte a été présenté au Conseil des Maires du 10 juin 2021.

Monsieur le Maire indique que le projet de pacte lui a été adressé par le Président de l'Agglomération le 31 août 2021 et que la loi permet aux communes membres de rendre un avis préalable dans un délai de deux mois après transmission du projet de pacte. Il ajoute que, après avis des Conseils municipaux des communes membres, le Conseil d'Agglomération examinera ce projet de pacte de gouvernance au cours d'une séance en fin d'année 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable au projet de Pacte de gouvernance présenté en séance et joint en annexe,
- d'autoriser et mandater le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Vous avez donc joint, le projet de pacte de gouvernance que vous avez pu lire et vous en imprégner ; et qu'à partir de là vous avez peut-être des questions.

C'est un document qui formalise les relations entre les communes membres de l'agglomération et le conseil communautaire. C'est toute l'organisation qui en découle.

Pas de questions ? Pas d'observations ? Donc je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Point 7

Décision 004/2021 du 30 juin 2021 : Réhabilitation du hall, des salles d'activités et des loges du CCP – Macro lot 01 – Avenant n°1 au marché 20/06 Groupement SAS l'Aube.SAS Clair et Net.

Département
Doubs
Canton
Valentigney

004/2021

Liberté – Egalité – Fraternité

Décision du Maire

Décision du 30 Juin 2021
Réhabilitation du hall, des salles d'activités et des loges
du Centre Culturel Polyvalent
Macro lot 01

Nous, Maire de la Ville de Mandeuve

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22, résultant des dispositions de l'article 8 de la loi du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales, modifié par la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 92
- La Délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 statuant dans le cadre des délégations permanentes d'attribution du Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales consécutivement au renouvellement général du Conseil Municipal,
- La Délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, en son alinéa 4, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à son Maire en le chargeant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- La décision n°014/2020 du 26 novembre 2021 attribuant le lot 01 au groupement **SAS L'AUBE / SAS CLAIR ET NET** de MEROUX (90400) pour un montant de **572 500,00 € H.T.** soit **687 000,00 € T.T.C.**

CONSIDERANT

- La nécessité de procéder à plusieurs modifications, principalement la réfection de la toiture galerie Est (Bande Solin et étanchéité), le remplacement de 3 arbalétriers supplémentaires, l'habillage des arbalétriers en zinc et l'automatisation des portes pour un montant total de **66 555,90 € H.T.**,
- L'ouverture des crédits nécessaires au BP 2021,

ARRETONS

Article 1^{er} : Un avenant au marché 20/06, macro lot 01 « *Installation de chantier – Désamiantage – Démolition – Gros œuvre – Charpente bois – Couverture zinc – Menuiseries extérieures Aluminium – Métallerie – Serrurerie – Ravalement de Façade – Echafaudage* » est signé **avec le groupement SAS L'AUBE / SAS CLAIR ET NET** de MEROUX (90400) pour un montant de **66 555,90 € H.T.** soit **79 867,07 € T.T.C.**

Le marché 20/06, d'un montant initial de **572 500,00 € H.T.** passera, suite à l'avenant, à un montant de **639 055,90 € H.T.** soit **766 867,08 € T.T.C.**

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté.

Le Conseil Municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine séance.

Le Maire,



Jean-Pierre HOCQUET



Point 8

Décision 005/2021 du 23 juillet 2021 : Réhabilitation du hall, des salles d'activités et des loges du CCP – Macro lot 02 – Avenant n°1 au marché 20/07 Groupement SASU CRRI 2000/SARL DPL SELLI.

Département
Doubs
Canton
Valentigney

1

005/2021

Liberté – Egalité – Fraternité

Décision du Maire

Décision du 23 Juillet 2021
Réhabilitation du hall, des salles d'activités et des loges
du Centre Culturel Polyvalent
Macro lot 02

Nous, Maire de la Ville de Mandeuve

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22, résultant des dispositions de l'article 8 de la loi du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales, modifié par la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 92
- La Délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 statuant dans le cadre des délégations permanentes d'attribution du Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales consécutivement au renouvellement général du Conseil Municipal,
- La Délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, en son alinéa 4, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à son Maire en le chargeant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- La décision n°015/2020 du 26 novembre 2021 attribuant le lot 02 au groupement **SASU CRRI 2000 / SARL DPL SELLI** de MONTBELIARD (25200) pour un montant de **169 527,25 € H.T.** soit **203 432,70 € T.T.C.**

CONSIDERANT

- La nécessité de procéder à plusieurs modifications, principalement les plaques de plâtre sur la paroi de la douche sur dégagement de la loge 1, la plus-value pour plaques de plâtre hydro, les plafonds Palcostil CF1H avec isolation, les peintures sur anciens supports du mur courbe du WC, l'ajout et la suppression de blocs portes, l'ajout de postes sur les menuiseries intérieures, la suppression de postes pour le carrelage et la faïence et l'ajout de sol souple pour le hall, le sas, les dégagements et la restauration (option) pour un montant total de **14 817,76 € H.T.**,
- L'ouverture des crédits nécessaires au BP 2021,

ARRETONS

Article 1^{er} : Un avenant au marché 20/07, macro lot 02 « Cloisons – Isolations – Peintures – Menuiseries intérieures – Carrelage – Faïence – Revêtement de sol souple – Faux-plafond – Nettoyage » est signé avec le groupement **SASU CRR I 2000 / SARL DPL SELLI** de MONTBELIARD (25200) pour un montant de **14 817,76 € H.T.** soit **17 781,32 € T.T.C.**

Le marché 20/07, d'un montant initial de **169 527,25 € H.T.** passera, suite à l'avenant, à un montant de **184 345,01 € H.T.** soit **221 214,01 € T.T.C.**

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté.

Le Conseil Municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine séance.

SOUS-PREFECTURE
24 AOUT 2021
MONTBELIARD

Le Maire,



Jean-Pierre HOCQUET

Laurent GERMAIN
CRR I 2000
Fédération des entreprises locales
61 Faubourg de Belançon - BP154
25202 Montbéliard Cedex
03 81 52 50 90 / contact@crr2000.fr

Madame Nathalie JEANNEROT : Par rapport à ces deux décisions, serait-il possible d'avoir une estimation du coût réel du CCP à l'heure actuelle. Pas forcément là, tout de suite mais au compte-rendu.

Monsieur le Maire : A l'heure actuelle, nous en sommes à 1.832.534 € TTC. Il est évident que c'est un chiffre un peu élevé mais bon, on a expliqué tout le long des séances que l'évaluation qui avait été faite au départ n'était pas une évaluation probante et que pour le moment les travaux n'étant pas encore terminés et bien, on ne peut pas avoir un chiffre véritablement définitif puisque les plus, les moins....

Madame Nathalie JEANNEROT : C'est pour ça que je posais la question, on est d'accord.

Monsieur le Maire : A ce jour, on en est à ça.

Monsieur Stéphane LANGOLF : ça compte les 2 avenants, oui ? D'accord.

Madame Nathalie JEANNEROT : Après, juste une remarque mais je me répète, il aurait été intéressant d'avoir une demande de subvention à la hauteur de ce que ça nous coûte réellement, ce qui n'a pas été le cas.

Monsieur le Maire : Alors, je suis tout à fait de cet avis, le seul problème c'est qu'au départ l'estimation qui avait été faite n'avait pas été faite correctement. On a fait des demandes de subventions complémentaires qu'on a obtenues ; mais pas à la hauteur de ce qu'on aurait souhaité.

Madame Nathalie JEANNEROT : Du coup, ça serait intéressant d'avoir la totalité des subventions qui ont été accordées parce que c'est vrai, comme ça été rajouté, rajouté, c'est pas toujours simple de tout retrouver.

Monsieur le Maire : Oui pas de soucis, c'est quelque chose qu'on peut faire pour le prochain conseil. On fera peut-être un point un peu plus précis. Parce que c'est vrai qu'à l'heure actuelle avec les difficultés d'approvisionnement qui existent sur tout les chantiers on a beaucoup de mal à faire avancer les travaux. Ils avancent à leur rythme mais je pense quand même que ça devrait tirer à sa fin et qu'on pourra faire une inauguration correcte, dans les meilleures conditions. On peut programmer une visite au prochain conseil.

Madame Nadine BERGER : Il sera ouvert à partir de quand ? (*dirès inaudibles*)

Madame Vanessa CARRARA : 15 octobre.

Madame Bérangère PAGNOT : C'est demain.

Monsieur le Maire : C'est demain, c'est le lendemain de la visite de la commission de sécurité. Puisqu'il est évident qu'on ne peut pas... donc je redis ce que j'ai dit au début, donc Octobre Rose est lancé le 1^{er} octobre, la marche le 7 octobre à partir du parvis de la Mairie et puis le Comice Agricole, qui lui, aura lieu le 16 octobre au Belvédère. En espérant qu'on aura du beau temps.

Dires inaudibles

Monsieur le Maire : Que ce soit sec, c'est bien, qu'on n'ai pas de pluie, qu'il fasse un peu frais, ce n'est pas grave, bien au contraire. Voilà et bien écoutez, oui.

Madame Nadine BERGER : Je souhaite savoir concernant le CCAS où on en est aujourd'hui car c'est moribond.

Monsieur le Maire : A l'heure actuelle, au niveau du CCAS, on cumule les arrêts maladie et on est vraiment dans la mouise. Cela étant, on essaye de recruter du personnel pour compenser les manques et d'essayer de retrouver les jours opérationnels qu'on avait avant. Voilà.

Madame Anne-Laure VERY : Pour la petite information on s'est rapproché des services du Conseil Départemental pour venir en soutien pour que les arrêts maladie impactent le moins possible, forcément il y a un impact, mais les usagers du CCAS. Tous les CCAS, on s'est un peu rapproché de nos collègues, ont des problèmes pour recruter des travailleurs sociaux, des assistants sociaux. Le Département est malheureusement aussi dans la même configuration. On a eu vraiment des gens charmants qui nous aident au maximum. On va essayer aussi de jouer avec tous les réseaux, on va aussi se rapprocher de l'IRTS pour avoir des personnes qui n'auront pas forcément d'expérience mais au moins qui auront les bases pour que le service revienne à nouveau. On n'est pas les seuls dans cette situation, ça nous rassure pas mais voilà c'est très compliqué.

Madame Nadine BERGER : Il y a un travailleur social aujourd'hui ou pas ?

Madame Anne-Laure VERY : Il y a un travailleur social qui va arriver mi-novembre.

Madame Nadine BERGER : Il n'est pas encore arrivé ?

Monsieur le Maire : Non.

Madame Nadine BERGER : Aujourd'hui au niveau assistant social et travailleur social ?

Madame Anne-Laure VERY : On n'a plus personne malheureusement. On essaye de pallier aux urgences, c'est très compliqué.

Madame Nadine BERGER : (*Dires inaudibles*) Je suis dans l'Épicerie sociale depuis 2 ans maintenant, je trouve qu'on a des gens en grandes difficultés qui ne peuvent pas

avoir de dossiers fais en temps et en heure et ça m'inquiète beaucoup parce qu'on a quand même beaucoup de personnes qui sont financièrement parlant très, très bas, qui ont de grosses difficultés à se nourrir et ça m'inquiète fortement.

Madame Anne-Laure VERY : Nous aussi c'est pour ça...

Madame Nadine BERGER : Dires inaudibles

Monsieur le Maire : Rassures toi ça nous inquiète aussi.

Madame Anne-Laure VERY : Si vous avez des profils, n'hésitez surtout pas à les faire venir en Mairie.

Madame Nathalie JEANNEROT : Justement, vous cherchez quels profils ?

Monsieur le Maire : Travailleur social.

Madame Anne-Laure VERY : Prioritairement travailleur social.

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord.

Madame Nadine BERGER : Au niveau des secrétaires, il n'y a plus personne non plus ?

Madame Anne-Laure VERY : Si.

Madame Nadine BERGER : Il y a encore quelqu'un ?

Monsieur le Maire : On a une secrétaire.

Madame Bérangère PAGNOT : Oui, on a une secrétaire.

Madame Nadine BERGER : Qui est à temps plein ?

Madame Anne-Laure VERY : Oui, oui.

Madame Nathalie JEANNEROT : Faire des accompagnements par SOLIHA, c'est possible ?

Madame Anne-Laure VERY : Si on ne trouve pas, oui, on va regarder.

Madame Nathalie JEANNEROT : Parce que ça peut être un palliatif le temps qu'on ai quelqu'un.

Monsieur Jonathan GREINER : Ça ne me regarde peut être pas mais on sait pourquoi ces gens sont en arrêt maladie au CCAS, si c'est un mal de dos, si c'est dépression, si c'est quelque chose comme ça ?

Madame Anne-Laure VERY : C'est confidentiel.

Monsieur Jonathan GREINER : Oui mais, ok, mais c'est quand même bizarre que tout plein de personnes au même moment soient en arrêts maladie.

Monsieur le Maire : Disons qu'on a eu une personne qui est partie en retraite, on a eu une autre personne qui a eu un accident, qui à l'heure actuelle, ça ne se remet pas aussi facilement. On a une autre personne qui est en maladie et là, on n'a pas d'élément, on a un travailleur social qui a quitté (à la fin de son contrat), on a la Directrice, qui elle est en maladie. Voilà.

Monsieur Jonathan GREINER : Ok. Il faudrait qu'on sache s'il y a un problème ou pas si les gens ont vite fait de s'arrêter ou pas. Un moment donné...

Monsieur le Maire : Sur le plan ergonomie, non, après, voilà.

Monsieur Jonathan GREINER : Ok.

Madame Nathalie JEANNEROT : Par rapport au profil que vous recherchez, pour accompagner les personnes, ou vous avez du monde pour les emmener en courses, ce qui était fait avant ou pas, actuellement.

Madame Anne-Laure VERY : On a une animatrice qui va pouvoir reprendre la partie transport.

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord. Parce qu'après il y a la possibilité aussi de faire valoir des contrats aidés, ça peut être une option aussi.

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait. Ça peut être une piste oui. Bien, je vous remercie de votre présence, de toutes vos questions et je vous souhaite une bonne soirée. Voilà, je ne sais pas si tu étais là tout à l'heure quand j'ai dit que le jury national de villes et villages fleuris nous a reconduit dans les 4 fleurs et on a en plus le prix national de l'action éducative et pédagogique en partenariat avec le SEMAE, voilà.

Donc la remise nationale de ce prix se tiendra à Paris le 14 décembre. Voilà les dernières news pour ce soir.

Merci et à bientôt. Passez une bonne soirée.

~~~~~  
*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h52*  
~~~~~